

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

VITAMINE B12 VETOQUINOL

2. Composition qualitative et quantitative

Un ml contient :

Substance(s) active(s)	
Cyanocobalamine(*)	1,00 mg

Excipient(s):	
Alcool benzylique (E1519)	0,01 ml

(*) Vitamine B12

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Solution injectable et buvable.

4.1. Espèces cibles

Bovins, ovins, équins, porcins, chiens et chats.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les bovins, ovins, équins, porcins, chiens et chats :

- Prévention et traitement des carences en vitamine B12.

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à l'un des excipients.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Aucune.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'innocuité de la spécialité chez les femelles en gestation ou en lactation n'a pas été étudiée. Cependant, son utilisation pendant la gestation et l'allaitement ne semble pas poser de problème particulier.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voies intraveineuse, intramusculaire, sous-cutanée et orale.

Equins, bovins, ovins, porcins adultes :

0,01 à 0,02 mg de cyanocobalamine par kg de poids vif, soit 1 à 2 ml de solution pour 100 kg de poids vif.

Poulains, veaux, agneaux, porcelets :

0,04 à 0,2 mg de cyanocobalamine par kg de poids vif, soit 1 à 2 ml de solution par animal.

Chiens :

0,05 à 0,1 mg de cyanocobalamine par kg de poids corporel, soit 0,5 à 1 ml de solution pour 10 kg de poids corporel

Chats, chiens nains :

0,1 mg de cyanocobalamine par kg de poids corporel, soit 0,5 ml de solution par animal.

Ces doses peuvent être renouvelées chaque jour pendant 8 jours.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Non connu.

4.11. Temps d'attente

Bovins, ovins, équins

Viande et abats : zéro jour.

Lait : zéro jour.

Porcins

Viande et abats : zéro jour.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Préparations antianémiques, vitamine B12.

Code ATC-vet : QB03BA01

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

La cyanocobalamine intervient dans la régulation de l'hématopoïèse, elle agirait dans la synthèse de la protoporphyrine libre

des hématies. Elle intervient également dans le métabolisme des glucides (gluconéogénèse) et des lipides, et dans la biosynthèse de la méthionine permettant une meilleure croissance et convalescence des maladies graves.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Après absorption, la vitamine B12 est liée aux protéines plasmatiques et est stockée dans le foie. Elle est excrétée dans la bile et suit un recyclage entérohépatique. Son élimination est à la fois fécale et urinaire.

6.1. Liste des excipients

Alcool benzylique (E1519)
Propylèneglycol
Eau pour préparations injectables

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.
Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

6.4. Précautions particulières de conservation

Pas de précautions particulières de conservation.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre.

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

VETOQUINOL
MAGNY VERNOIS
70200 LURE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/5403932 4/1992

Boîte de 20 flacons de 5 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

19/06/1992 - 01/06/2012

10. Date de mise à jour du texte

01/06/2012